

HOLY SEE PRESS OFFICE  
OFICINA DE PRENSA DE LA SANTA SEDE



BUREAU DE PRESSE DU SAINT-SIEGE  
PRESSEAMT DES HEILIGEN STUHLIS

# **BOLLETTINO**

SALA STAMPA DELLA SANTA SEDE

N. 0589

Sabato 22.11.2003

Pubblicazione: Immediata

Sommario:

- ◆ **LE UDIENZE**
- ◆ **VISITA "AD LIMINA APOSTOLORUM" DEI PRESULI DELLA CONFERENZA EPISCOPALE DEL BELGIO**
- ◆ **LETTERA DEL SANTO PADRE ALL'INVIATO SPECIALE AL II CONGRESSO MISSIONARIO AMERICANO (CITTÀ DEL GUATEMALA, 25-30 NOVEMBRE 2003)**
- ◆ **LETTERA DEL SANTO PADRE ALL'INVIATO SPECIALE ALLA CELEBRAZIONE DELLA RIAPERTURA DELLA CATTEDRALE DI ST. PATRICK (PARRAMATTA, AUSTRALIA, 29 NOVEMBRE 2003)**
- ◆ **LETTERA DEL SANTO PADRE AL LEGATO PONTIFICIO PER LA SOLENNE CELEBRAZIONE DEL V CENTENARIO DELL'ELEZIONE DI PAPA GIULIO II (SAVONA, 30 NOVEMBRE 2003)**
- ◆ **RINUNCE E NOMINE**
- ◆ **FIRMA DI ACCORDO TRA LA SANTA SEDE E LA LIBERA CITTÀ ANSEATICA DI BREMA (REPUBBLICA FEDERALE DI GERMANIA)**

---

## ◆ **LE UDIENZE**

LE UDIENZE

Il Santo Padre ha ricevuto questa mattina in Udienza:

S.E. Mons. Giovanni d'Aniello, Arcivescovo tit. di Paestum, Nunzio Apostolico nella Repubblica Democratica del Congo;

S.E. il Signor Raniero Avogadro, Ambasciatore d'Italia, con la Consorte, in visita di congedo;

Gruppo degli Ecc.mi Presuli della Conferenza Episcopale del Belgio, in Visita "ad Limina Apostolorum".

Giovanni Paolo II riceve oggi in Udienza:

Em.mo Card. Giovanni Battista Re, Prefetto della Congregazione per i Vescovi.

[01823-01.01]

### **VISITA "AD LIMINA APOSTOLORUM" DEI PRESULI DELLA CONFERENZA EPISCOPALE DEL BELGIO**

Pubblichiamo di seguito il discorso che il Santo Padre Giovanni Paolo II ha rivolto agli Ecc.mi Presuli della Conferenza Episcopale del Belgio, incontrati questa mattina e ricevuti nei giorni scorsi, in separate udienze, in occasione della Visita "ad Limina Apostolorum":

#### **• DISCORSO DEL SANTO PADRE**

Monsieur le Cardinal,

Chers Frères dans l'épiscopat,

1. Je suis heureux de vous accueillir tous, à l'occasion de votre visite *ad limina* sur les tombes des Apôtres Pierre et Paul. Je salue spécialement les plus jeunes d'entre vous, qui participent pour la première fois à cette rencontre, et je remercie Monsieur le Cardinal Godfried Danneels, Président de votre Conférence épiscopale, pour les paroles aimables qu'il vient de m'adresser. Je souhaite que cette visite, qui est un temps fort de contacts et d'échanges avec les dicastères du Saint-Siège, pour un meilleur service de l'évangélisation, mais aussi un moment privilégié de célébration de l'*affectus collegialis* qui nous unit, soit pour chacun d'entre vous une étape significative et un encouragement dans votre difficile mais exaltante mission de pasteurs du Peuple de Dieu.

2. Les informations qui me parviennent concernant la situation de votre Église sont pour moi particulièrement préoccupantes. En effet, on ne peut cacher une réelle et sérieuse inquiétude devant la baisse régulière et importante de la pratique religieuse dans votre pays, qui affecte les célébrations dominicales mais aussi de nombreux sacrements, en particulier le Baptême, la Réconciliation et surtout le mariage. De même, la diminution importante du nombre des prêtres et la crise persistante des vocations sont un sujet de graves préoccupations pour vous. Vous notez toutefois la qualité de la collaboration pastorale que vous vivez avec les prêtres, dans vos conseils presbytéraux, ainsi qu'avec les représentants du peuple de Dieu, dans les conseils pastoraux diocésains. La participation toujours plus active des fidèles laïcs à la mission de l'Église, notamment dans les paroisses, constitue également un motif de satisfaction. Cette participation doit se développer selon l'esprit de coresponsabilité voulu par le Concile Vatican II et selon les indications pastorales contenues dans l'Instruction interdicastérielle sur quelques questions concernant la collaboration des Fidèles laïcs au ministère des prêtres, qui rappelle la différence essentielle entre le sacerdoce commun et le sacerdoce ministériel et le caractère irremplaçable du ministère ordonné. De ce fait, pour éviter les éventuelles confusions, il est nécessaire que soient clairement exprimés les principes doctrinaux en cette matière. Cela aidera les fidèles à saisir plus nettement le sens du ministère sacerdotal, pour le service du peuple de Dieu. Il est clair que des jeunes ne seront pas à même de s'engager dans le ministère s'ils ne perçoivent pas la place qui leur est donnée dans la communauté chrétienne et si les fidèles mettent en cause la valeur de leur engagement. Il vous appartient donc en ce domaine d'éduquer l'ensemble de vos diocésains sur le sens et la valeur du ministère ordonné.

3. Le changement rapide que vous constatez correspond certes à une évolution sensible de la société, marquée

par une sécularisation de grande ampleur, qui pourrait faire penser parfois que la société belge se plaît à tourner le dos aux racines chrétiennes qui pourtant la font vivre en profondeur. Ainsi votre pays s'est doté récemment d'une législation nouvelle et inquiétante dans des domaines qui touchent des dimensions fondamentales de la vie humaine et sociale, comme la naissance, le mariage et la famille, la maladie et la mort. Vous n'avez pas manqué d'intervenir sur ces questions. Il est important que les pasteurs fassent toujours entendre leur voix pour réaffirmer la vision chrétienne de l'existence et, dans cette circonstance, pour marquer leur désapprobation, car ces changements au niveau de la loi ne sont pas seulement le signe d'adaptations ou d'évolutions devant des mentalités ou des comportements nouveaux, mais ils affectent profondément la dimension éthique de la vie humaine et ils remettent en cause le rapport à la loi naturelle, la conception des droits humains et, plus profondément encore, la conception de l'homme et de sa nature.

4. C'est donc sur un terrain pastoral nouveau, changeant et difficile, que vous vivez votre mission de pasteurs de l'Église du Christ. Comme je l'ai écrit tout dernièrement aux évêques du monde entier, «si le devoir d'annoncer l'Évangile est le propre de toute l'Église et de chacun de ses fils, il l'est à un titre spécial des Évêques, qui, le jour de leur ordination qui les inscrit dans la succession apostolique, assument comme engagement principal celui de prêcher l'Évangile, 'appelant les hommes à la foi dans la force de l'Esprit ou les confirmant dans la foi vivante'» (*Pastores gregis*, n. 26). Notre responsabilité d'évêques est donc de faire entendre avec force et clarté l'annonce du salut de Dieu offert à tout homme dans le mystère de l'amour rédempteur du Christ, salut accompli une fois pour toutes sur le bois de la Croix, ainsi que d'inviter les fidèles à mener une vie conforme à la foi qu'ils professent. Dans une société qui perd ses repères traditionnels et qui favorise volontiers un relativisme généralisé au nom du pluralisme, notre premier devoir est de faire connaître le Christ, son Évangile de paix et la lumière nouvelle qu'il apporte sur la destinée de l'homme. En agissant ainsi, l'Église «n'est poussée par aucune ambition terrestre : elle ne vise qu'un seul but, qui est de continuer, sous la conduite de l'Esprit Paraclet, l'œuvre du Christ lui-même, venu dans le monde pour rendre témoignage à la vérité, pour sauver, non pour condamner, pour servir, non pour être servi» (*Gaudium et spes*, n. 3). Je vous invite donc à poursuivre activement le dialogue avec la société civile et avec l'ensemble du peuple de Belgique, en ayant le souci de faire connaître explicitement les valeurs de la foi chrétienne et sa riche expérience de l'homme à travers l'histoire et les cultures, non pas pour imposer son propre modèle, mais par respect pour la vérité dont vous êtes les ministres au nom du Christ et par respect pour le dialogue lui-même, qui exige que soit prise en compte l'identité propre et légitime de chacun. C'est à ces conditions que l'Église trouvera sa juste place dans la société belge, en annonçant l'Évangile avec clarté et en travaillant à son inculturation progressive dans la culture d'aujourd'hui.

5. Pour permettre aux fidèles de bien se situer dans cette perspective réellement missionnaire, je vous encourage à développer toujours davantage la formation théologique, spirituelle et morale du plus grand nombre : ainsi les fidèles laïcs seront mieux soutenus dans leur propre vie chrétienne et ils seront davantage prêts à rendre compte de l'espérance qui est en eux (cf. *1P 3, 15*), grâce à une meilleure connaissance de la Parole de Dieu et du mystère de la foi, servie par un exposé organique et cohérent de son contenu, notamment à partir du *Catéchisme de l'Église catholique*. Veillez aussi à soutenir les Universités et les Instituts qui offrent des formations de plus haut niveau, davantage spécialisées mais indispensables, pour qu'ils s'efforcent toujours plus de témoigner, de manière cohérente, de la vigueur de la pensée chrétienne, rendant en cela un service important, notamment pour la formation sacerdotale ! Soyez vigilants, afin d'entretenir les rapports institutionnels, mais aussi d'estime et de confiance qui vous lient à ces établissements ainsi qu'aux personnes qui y travaillent, notamment les théologiens, de manière à ce que l'unité catholique soit toujours manifeste, dans le respect nécessaire des compétences et des responsabilités de chacun (cf. *Pastores gregis*, n. 29) ! L'Université catholique, en effet, «doit exercer sa mission avec le souci de maintenir son identité chrétienne(...)». Tout en ayant son autonomie scientifique, elle a la charge de vivre l'enseignement du Magistère dans les différents domaines de la recherche dans lesquels elle est impliquée» (*Discours au Congrès organisé par la Congrégation pour l'Éducation catholique et la Fédération internationale des Universités catholiques*, n. 6). Il revient aux Autorités universitaires et aux pasteurs que vous êtes d'y veiller.

Je vous invite encore, en union avec les curés des paroisses et les services de catéchèse et de formation permanente, à diffuser la Bible dans les familles, afin que «l'écoute de la Parole devienne une rencontre vitale, selon l'antique et toujours actuelle tradition de la *lectio divina* permettant de puiser dans le texte biblique la parole vivante qui interpelle, qui oriente, qui façonne l'existence» (*Novo millennio ineunte*, n. 39). D'une manière

toute spéciale, je souhaite que les fidèles approfondissent toujours plus l'importance de l'Eucharistie dans leur vie personnelle et communautaire. Qu'ils sachent aussi donner du temps à la prière dans leur vie de chaque jour, pour puiser à la vraie source, selon un principe essentiel de la conception chrétienne de la vie : le primat de la grâce (cf. *idem*, n. 38) !

6. Un effort particulier s'impose pour rendre toujours plus solide la formation humaine, morale, théologique et spirituelle des futurs prêtres, qui auront la responsabilité de conduire les communautés chrétiennes de demain et de veiller à la qualité de leur témoignage dans la société où elles vivront, ainsi que de manifester l'unité du presbyterium autour de l'Évêque. L'exigence en cette matière ne saurait se satisfaire d'une formation reçue seulement de l'extérieur; devenir un pasteur selon le cœur du Christ demande une véritable conversion de l'être; cela s'acquiert à travers toutes les dimensions de la formation sacerdotale, dans le creuset de la vie commune comme aussi dans l'approfondissement de la vie spirituelle. On souhaite en particulier que les jeunes, et plus largement l'ensemble du peuple chrétien, puissent connaître sans équivoque les exigences objectives de l'appel au ministère presbytéral, notamment en ce qui concerne le célibat pour les ordres sacrés, qui, selon la tradition qui nous vient du Seigneur, sont réservés aux hommes. Ce que j'ai dit à toute l'Église au début du nouveau millénaire, «*Duc in altum, avance au large !*» (*Novo millennio ineunte*, n. 1), je le redis particulièrement à vos communautés : avancez au large, puisiez en profondeur, en redonnant à la vie chrétienne toute sa densité spirituelle ! Le renouveau attendu de la vie chrétienne et des vocations au ministère ordonné, ainsi qu'à la vie consacrée, ne peut pas venir seulement de réformes ou de réorganisations extérieures cependant utiles, mais d'abord et surtout d'un renouvellement intérieur de la vie de foi des pasteurs et des fidèles. Il importe également de retrouver la dimension sacramentelle de l'Église et la vérité de son mystère, comme Épouse mystique du Fils de Dieu (cf. *Ep* 5, 31-32), lui qui est le Rédempteur de l'homme. C'est à cette profondeur aussi que le ministère ordonné trouve sa vraie signification : il ne s'agit pas seulement, à travers les activités variées et multiples du ministère, d'être l'animateur ou le coordinateur de la communauté, mais il s'agit bien plus de représenter sacramentellement, dans la communauté et pour elle, le Christ Serviteur, Tête de l'Église qui est son Corps. Comment ce don du Seigneur à l'Église pourrait-il lui manquer ? Je vous exhorte, chers Frères, à soutenir et à encourager de toutes vos forces de pasteurs une pastorale des vocations qui interpelle les communautés et les jeunes, pour que tous aient le souci de transmettre l'appel de Dieu et de préparer l'avenir de vos diocèses.

7. L'Église qui est en Belgique a toujours été attentive à l'éducation de la jeunesse, mobilisant à cette fin beaucoup de ses forces vives, notamment les religieux et les religieuses, et les écoles catholiques, très nombreuses dans votre pays, accueillent aujourd'hui un grand nombre d'élèves.

Je vous félicite à cet égard d'avoir clairement réaffirmé les principes de l'enseignement catholique et votre attachement à son identité. Je demande aux responsables, aux enseignants et aux parents d'élèves, d'approfondir les richesses de cette identité catholique, pour donner aux jeunes générations le meilleur de la tradition éducative de l'Église, le sens de Dieu et le sens de l'homme, ainsi que les principes moraux indispensables, afin de leur permettre d'avancer avec sérénité et responsabilité sur les chemins de la vie. Alors, parmi les jeunes de Belgique, pourront se lever ceux qui choisiront de vivre l'Évangile en s'engageant dans les réalités temporelles et dans le Sacrement du mariage, et ceux qui choisiront de suivre le Christ d'une manière plus radicale, sur la voie des conseils évangéliques, en ajoutant ainsi de nouveaux fruits à la moisson déjà abondante de la vie consacrée en Belgique. C'est parmi ces jeunes, ouverts à la générosité du Christ et à l'universalité de son amour, que pourront naître également des vocations de prêtres diocésains et de prêtres missionnaires pour le monde.

8. Alors même que vous avez souligné dans vos rapports les difficultés de la vie chrétienne dans une société qui semble amnésique, vous avez aussi remarqué les signes du possible renouveau : la vigueur nouvelle des pèlerinages, l'attrait pour le silence des monastères, l'augmentation sensible du nombre des catéchumènes adultes, la participation active de nombreux laïcs à la vie des communautés paroissiales et le goût renouvelé chez beaucoup d'entre eux d'une vie spirituelle authentique. On peut dire alors avec le psalmiste : «*Qui sème dans les larmes moissonne dans la joie : il s'en va, il s'en va en pleurant, il jette la semence; il s'en vient, il s'en vient dans la joie, il rapporte les gerbes*» (*Ps* 125, 5-6). L'espérance du croyant, ainsi exprimée au retour de l'Exil à Babylone, vient éclairer la vie des fidèles laïcs. Dans les débats importants qui animent la société belge d'aujourd'hui, un double témoignage leur est en effet demandé : celui de la parole prophétique, par des prises de position claires et conformes aux exigences de l'Évangile, telles que les rappelle à temps et à contretemps

(cf. 2 Tm 4, 2) le Magistère de l'Église, mais aussi le témoignage des actes, celui d'hommes et de femmes engagés dans les joies et les difficultés de la vie quotidienne, à travers la vie de couple et la vie familiale, le travail et les responsabilités sociales ou politiques, attentifs à leurs frères et solidaires de leurs joies et de leurs espoirs (cf. *Gaudium et spes*, n. 1), désireux de leur témoigner l'amour sans réserve du Christ. Ayez à cœur d'encourager et de soutenir tous ceux qui travaillent à promouvoir une pastorale familiale qui atteste de la grandeur du mariage chrétien et du bonheur d'accueillir des enfants, qui puisse aussi aider ceux qui ont été blessés dans leur projet de vie à trouver leur place dans la communauté ecclésiale ! La foi du psalmiste éclaire également le labeur quotidien des prêtres, donnés généreusement à leur mission pastorale, mais qui pourraient être tentés parfois par la lassitude ou le découragement devant les difficultés qu'ils rencontrent. Qu'ils sachent combien le Pape leur est proche, rendant grâce pour la fécondité souvent cachée de leur ministère et priant pour qu'ils soient toujours plus attachés au Christ, leur Maître et Seigneur !

Ma reconnaissance va aussi aux diacres permanents : en communion avec les évêques et en collaboration avec les prêtres, ils annoncent, par leur vie donnée, l'amour fidèle et humble du Christ. C'est dans «l'espérance que s'accomplisse en nous le mystère de Pâques» (*Missel romain, Préface des dimanches*, n.6), puisée à la source du Sacrifice eucharistique, que vous-mêmes, Évêques de Belgique, recevez chaque jour des forces nouvelles pour encourager, soutenir, éclairer et guider ceux que le Seigneur vous a confiés, dans son Église. Soyez pour eux prophètes, témoins et serviteurs de l'espérance, «car l'espérance, spécialement en des temps d'incroyance et d'indifférence croissantes, est un véritable soutien pour la foi et un précieux stimulant pour la charité. Elle tire sa force de la certitude de la volonté salvifique universelle de Dieu (cf. 1 Tm 2, 3) et de la constante présence du Seigneur Jésus, l'*Emmanuel* qui demeure toujours avec nous jusqu'à la fin du monde (cf. Mt 28, 20)» (*Pastores gregis*, n.3).

Que la Vierge Marie, qui a porté en son sein l'espérance de tous les hommes, veille avec amour sur les besoins de l'Église en Belgique et qu'elle oriente vers son Fils, comme elle l'a fait aux noces de Cana, le cœur de tous les fidèles : «Faites tout ce qu'il vous dira» (*Jn 2,5*) !

À vous tous, j'accorde une affectueuse Bénédiction apostolique, que j'étends de grand cœur aux prêtres et aux diacres, aux religieux et aux religieuses, et à tous les fidèles laïcs de vos diocèses.

[01828-03.01] [Texte original: Français]

#### **LETTERA DEL SANTO PADRE ALL'INVIATO SPECIALE AL II CONGRESSO MISSIONARIO AMERICANO (CITTÀ DEL GUATEMALA, 25-30 NOVEMBRE 2003)**

In data 6 settembre 2003, il Santo Padre Giovanni Paolo II ha nominato l'Em.mo Card. Crescenzo Sepe, Prefetto della Congregazione per l'Evangelizzazione dei Popoli, Suo Inviato Speciale alla celebrazione del II Congresso Missionario Americano, che avrà luogo nella Città del Guatemala dal 25 al 30 novembre 2003.

La Missione che accompagnerà il Card. Crescenzo Sepe è composta da:

- Rev.do Mons. Giuseppe Cavallotto, Rettore Magnifico della Pontificia Università Urbaniana;
- Rev.do Mons. Gustavo Rodolfo Mendoza Hernández, Cancelliere dell'Arcidiocesi di Guatemala;
- Rev. Sac. Damián Ac Cahuec, del clero del Vicariato Apostolico di Petén.

Pubblichiamo di seguito la Lettera del Santo Padre all'Inviato Speciale:

#### **• LETTERA DEL SANTO PADRE**

Venerabili Fratri Nostro

**CRESCENTIO S.R.E. Cardinali SEPE**

Praefecto Congregationis pro Gentium Evangelizatione

Catholica Ecclesia a suis inde exordiis mandatum Christi Evangelium praedicandi omni creaturae persequi non cessat; hac de re christianus nuntius ubique et ad dissitas usque orbis regiones est diffusus. Concilium Oecumenicum Vaticanum II saepe de eo nos admonet; ita enim asserit omnes baptizatos ad Evangelium praedicandum vocari, ut in uno grege coadunentur et ita coram gentibus de Christo, Domino suo, unanimiter testimonium reddere possint (cfr Decr. de activitate missionali Ecclesiae *Ad gentes* 6).

Varia inter incepta ad hoc Christi mandatum exsequendum, laetanter novimus Secundum Congressum Missionalem Americanum Guatimalensi in urbe inter dies XXV et XXX proximi mensis Novembris esse celebrandum. Quocirca, Venerabilis Frater Rodulfus Quezada Toruño, Archiepiscopus Guatimalensis et Nationalis Episcoporum Conferentiae Praeses, eorum nomine qui huic Congressui apparando navant operam, a Nobis poposcit ut sacer Praesul constitueretur qui partem Nostram illic sustineret Nostramque personam ageret.

Quibus precibus volenti animo concedimus; et ideo ad Te, Venerabilis Frater Noster, qui Congregationi pro Gentium Evangelizatione scite ac naviter praees, mentem Nostram admovemus et animum. Harum igitur Litterarum virtute Te ad sollemnia peragenda Secundi Congressus Missionalis Americani **MISSUM EXTRAORDINARIUM** renuntiamus et constituimus.

Mandamus Tibi ut tanto eventui Nostro praesis nomine utque, pastoralibus sensibus Nostris clero ac populo humaniter renuntiatis, omnium exspectionem plane expleas. Ut res ipsa postulat, omnibus praesidebis actibus qui a sollemni Congressu praestituentur ac de evangelizationis momento loqueris. Ceterum, cunctis participibus Nostram significabis salutationem, Nostram in Ecclesiam Americae dilectionem et Nostram per spiritum praesentiam.

Speramus fore ut, ex fructibus horum sacrorum sollemnium, christifideles istius Continentis spiritum vere christianum in seipsis foveant omnesque vires suas in opus evangelizationis impendant.

Missionem Tuam Deiparae Virginis Mariae praesidio commendabimus, fidentes munus Tuum omnibus illic astantibus optime esse cessurum. Nostram denique Apostolicam Benedictionem, caelestium gratiarum nuntiam, Tibi libenter impertimus, quam ad cunctos sacros Praesules, universum clerum omniumque christifidelium communitatem pertinere volumus.

Ex Aedibus Vaticanis, die XXII mensis Octobris, anno MMIII, Pontificatus Nostri vicesimo sexto.

IOANNES PAULUS PP. II

[01824-07.02] [Testo originale: Latino]

**LETTERA DEL SANTO PADRE ALL'INVIATO SPECIALE ALLA CELEBRAZIONE DELLA RIAPERTURA DELLA CATTEDRALE DI ST. PATRICK (PARRAMATTA, AUSTRALIA, 29 NOVEMBRE 2003)**

In data 27 settembre 2003, il Santo Padre ha nominato l'Em.mo Card. Edward Idris Cassidy, Presidente emerito del Pontificio Consiglio per la Promozione dell'Unità dei Cristiani, Inviato Speciale alla cerimonia di riapertura della Cattedrale di St. Patrick, che avrà luogo a Parramatta (Australia) il 29 novembre 2003.

L'Inviato Speciale sarà accompagnato da una Missione composta da:

- Rev.do Mons. Francisco M. Padilla, Consigliere della Nunziatura Apostolica in Australia;
- Rev.do Sac. John Boyle, Parroco di "Our Lady of Lourdes Parish" in Seven Hills, Diocesi di Parramatta;
- Rev.do Sac. Peter Blayney, Vicario Giudiziale della Diocesi di Parramatta.

Pubblichiamo di seguito la Lettera del Papa all'Inviato Speciale:

• **LETTERA DEL SANTO PADRE**

Venerabili Fratri Nostro

**EDUARDO IDRIS S.R.E. Card. CASSIDY**

Praesidi emerito Pontificii Consilii

ad Unitatem Christianorum fovendam

Gratulabundo afficiuntur animo christifideles ecclesialis communitatis Parramattensis in Australia, qui, christiana fide suffulti, restitutionem suae Cathedralis Ecclesiae Deo in honorem Sancti Patricii dicatae celebrare properant. Hic quidem sacer locus, septem ante annos igne consumptus, sociata complurium opera a cineribus extolli coeptus est et in praesens nova eius exstructio ad finem feliciter est adducta.

Nos sane summo cum gaudio accepimus Parramattensem urbem, quae sub umbra huius sacratissimae aedis nata est ibidemque suam christianam fidem nutrit, in praesens ad hunc eventum sollemniter peragendum se parare. Agitur enim de celebritate cui magnum tribuendum est pondus, quoniam ipsa Ecclesia Christi appellatur et est «*"tabernaculum Dei cum hominibus"* (Ap 21, 3) *et praesertim templum sanctum..., in lapideis sanctuariis repraesentatum...*» (LG 6).

Quo magnificentius ac fructuosius hic restaurati templi ritus perageretur, Venerabilis Frater Coemgenus Manning, Episcopus Parramattensis, a Nobis postulavit ut sacrum Praesulem illuc mitteremus. Eius igitur piis concedentes petitionibus, mentem Nostram ad te vertimus, Venerabilis Frater Noster, quem peraptum ad hanc obeundam missionem arbitramur; quapropter, hasce per Litteras, te Nostrum constituimus **MISSUM EXTRAORDINARIUM**, ut in urbe quam diximus die XXIX proximi mensis Novembris Nostram sustineas personam.

Benignam illic christifidelibus significabis salutationem et Nostram per spiritum praesentiam, eosdem pariter docebis momentum templi visibilis eiusque necessitudinem cum spiritali Dei habitaculo, quos simul hortaberis ut ex venustate huius lapideae aedis ad ipsam christianam fidem roborandam transeant.

Noveris Nos missionem tuam precibus esse comituros, quam peculiarem in modum patrocinio Beatissimae Virginis Mariae iam nunc commendamus. Demum Apostolicam Benedictionem, propensae Nostrae voluntatis testem, peramanter tibi impertimus, quam cum omnibus sacris Praesulibus, presbyteris, religiosis viris et mulieribus omnibusque huius sacri ritus participibus largiter communicabis.

Ex Aedibus Vaticanis, die XXIX mensis Octobris, anno MMIII, Pontificatus Nostri sexto et vigesimo.

IOANNES PAULUS II

**LETTERA DEL SANTO PADRE AL LEGATO PONTIFICIO PER LA SOLENNE CELEBRAZIONE DEL V CENTENARIO DELL'ELEZIONE DI PAPA GIULIO II (SAVONA, 30 NOVEMBRE 2003)**

In data 11 ottobre 2003, Giovanni Paolo II ha nominato l'Em.mo Card. Angelo Sodano, Segretario di Stato, Legato Pontificio per la solenne celebrazione del V Centenario dell'elezione di Papa Giulio II, che avrà luogo a Savona domenica 30 novembre 2003.

La Missione che accompagna il Legato Pontificio è composta da:

- Rev.do Mons. Andrea Giusto, Vicario Generale della Diocesi di Savona-Noli;
- Rev.do Mons. Piero Pioppo, Consigliere di Nunziatura in servizio presso la Segreteria di Stato.

Pubblichiamo di seguito la Lettera del Santo Padre al Legato Pontificio:

• **LETTERA DEL SANTO PADRE**

Venerabili Fratres Nostri

**ANGELO S.R.E. Cardinali SODANO**

Secretario Status

Magnopere laetamur quod quingentesima memoria anniversaria Iulii II ad Cathedram Petri electionis hoc Novembri mense convenienter in patria ipsius Savonensi commemorabitur, quo tempore etiam plurima recensebuntur administrationis eius pontificiae monumenta.

Cotidie enim fere in aliquod incurrimus Pontificis Iulii II opus: Petrianam Basilicam, veluti sepulcrale monumentum, opibus Christifidelium libenter incohatam, sacellum Sixtinum miro consilio eiusque iussu a Michaelangelo exornatum, conclavia iuxta arte singulari a Raphaelae illustrata, Moysen nuper renovatum, iura Ecclesiae vehementer in Italia vindicata, artes litterasque firmiter praedicatas, pro Ecclesiae reformatione sententias prolatas. Haec et alia pontificatus Iulii II merita Savone sollemniter recolentur exeunte hoc mense.

Nos igitur gestientes ritibus illis interesse, die tricesimo huius mensis, ac Nostras diligenter conferre ad commemorationem partes te ipsum, Venerabilis Frater Noster, **Legatum Nostrum** nominamus libentes, ne quid memoriae illius Pontificis desit dignitatis decorisque. Tu enim bene novisti eminens ministerium ab hoc Nostro praeclaro Decessore praebitum, ac simul artis coniungeris vinculis cum Liguria terra, in qua Iulius II est ortus. Aderis ergo pro Nobis ac participes singillatim Nostro pariter nomine salutabis, praesertim Episcopum et presbyteros dioecesis Savonensis-Naulensis necnon omnes auctoritates praesentes cunctosque fideles, ut humanitatis pietatisque fructus inde percipiantur uberrimi.

Ex Aedibus Vaticanis, die V mensis Novembris, anno MMIII, Pontificatus Nostri vicesimo sexto.

IOANNES PAULUS II

**RINUNCE E NOMINE • NOMINA DI CONSULTORI DEL PONTIFICIO CONSIGLIO DELLA GIUSTIZIA E DELLA PACE**

Il Santo Padre ha nominato "ad quinquennium" Consultori del Pontificio Consiglio della Giustizia e della Pace il Reverendo Signore **Enrique Colom**, (Cile) Professore di morale sociale e dottrina sociale della Chiesa nella Facoltà di Teologia della Pontificia Università della S. Croce a Roma; i Reverendi Padri **Wolfgang Ockenfels, O.P.**, (Germania) Docente di Scienze sociali cristiane alla Facoltà di Teologia dell'Università di Trier, **Maciej Zięba, O.P.**, (Polonia) già Collaboratore del Pontificio Consiglio della Giustizia e della Pace alla pubblicazione dell'Agenda Sociale; la Reverenda Suora **Helen Alford, O.P.**, (Gran Bretagna) Decano e Professore presso la Facoltà di Scienze Sociali della Pontificia Università S. Tommaso d'Aquino a Roma; l'Illustrissima Signora Prof.ssa **Simona Beretta**, (Italia) Professoressa di Politica Economica Internazionale presso la Facoltà di Scienze Politiche dell'Università Cattolica di Milano; gli Illustrissimi Signori Dott. **Carl A. Anderson**, (U.S.A.) Consultore del Pontificio Consiglio per la Famiglia, Prof. **Antonio Boggiano**, (Argentina) Giudice della Corte Suprema di Argentina, Dott. **M. René Valéry Mongbe**, (Benin) Deputato dell'Assemblea Nazionale del Benin, Dott. **Oscar R. de Rojas**, (Venezuela) *Interregional Advisor in Development Administration* presso il Dipartimento Affari Economici e Sociali dell'ONU, Prof. **Edoardo Greppi**, (Italia) Professore di Diritto Internazionale nella Facoltà di Giurisprudenza dell'Università di Torino.

[01827-01.01]

**FIRMA DI ACCORDO TRA LA SANTA SEDE E LA LIBERA CITTÀ ANSEATICA DI BREMA (REPUBBLICA FEDERALE DI GERMANIA)**

Alle ore 12,30 di venerdì, 21 novembre 2003, nel Palazzo Comunale di Brema (Repubblica Federale di Germania) è stato firmato un Accordo fra la Santa Sede e la Libera Città Anseatica di Brema, che regola i rapporti fra la Chiesa cattolica e detta Città-Land.

Per la Santa Sede ha firmato, come Plenipotenziario, S.E. Monsignor Giovanni Lajolo, Arcivescovo titolare di Cesariana, Nunzio Apostolico in Germania.

Per il Land Brema, S.E. il Dottor Henning Scherf, Presidente del Senato.

Presenti alla cerimonia erano anche:

*per parte ecclesiastica*, S.E. Monsignor Franz-Josef Bode, Vescovo di Osnabrück; S.E. Monsignor Josef Homeyer, Vescovo di Hildesheim; Monsignor Ansgar Lüttel, Prevosto di Brema e Direttore dell'Ufficio Cattolico di Brema; Monsignor Thomas E. Gullickson, Consigliere della Nunziatura, nonché una significativa rappresentanza delle istituzioni della comunità cattolica di Brema;

*per parte statale*, il Signor Professor Dottor Reinhard Hoffmann, Consigliere di Stato, ed altri rappresentanti di organismi statali.

Il presente Accordo, che consiste in 25 articoli e in un Protocollo Finale, regola la situazione giuridica della Chiesa cattolica nella Libera Città Anseatica di Brema. Fra l'altro, stabilisce norme circa il riconoscimento statale delle scuole in gestione ecclesiastica, l'insegnamento della religione cattolica nelle scuole cattoliche, l'attività della Chiesa nei campi pastorale e socio-sanitario-caritativo, l'imposta ecclesiastica, e la cura degli edifici ecclesiastici soggetti a tutela monumentale.

In sintesi, viene riconosciuto il ruolo della Chiesa cattolica nella società della Libera Città Anseatica di Brema, dove i 78.000 cattolici costituiscono il 12% della popolazione totale di 660.000 abitanti.

[01829-01.01]

[B0589-XX.01]

---